



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Coaticook, le 15 juin 2016

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 15 juin 2016 à la salle Wallace de la susdite MRC.

Sont présents :

Jacques Madore	préfet	Saint-Malo (M)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Bertrand Lamoureux	maire	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Martin Saindon	maire	Dixville (M)
Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	conseiller	Saint-Malo (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	maire	Waterville (V)

Est absent :

Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
----------------	-------	------------------------------

---

**ORDRE DU JOUR**

**1.0 OUVERTURE DE LA SESSION**

**2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**

**3.0 ORDRE DU JOUR**

**4.0 PROCÈS-VERBAUX**

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 18 mai 2016
- 4.2 Suivi des procès-verbaux
  - 4.2.1 Modification de la résolution CM2016-03-72 – Subvention MTQ – Transport Collectif - Versement
  - 4.2.2 Hydro-Québec - Projet d'interconnexion Québec-New Hampshire
  - 4.2.3 Nettoyeur – État de la situation
  - 4.2.4 Assurances collectives des employés

**5.0 TRÉSORERIE**

- 5.1 Paiement des comptes
  - 5.1.1 Comptes payés
  - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Amélioration de l'habitat – Autorisation à déboursier
- 5.4 Table de concertation culturelle – Contribution annuelle
- 5.5 Transfert d'actifs et de passifs du Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC de Coaticook
  - 5.5.1 Acceptation des actifs et passifs
  - 5.5.2 Transfert de compte



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- 5.5.3 Mise en place et gestion du Fonds local de solidarité MRC de Coaticook
- 5.5.4 Convention et autres documents – Signature
- 5.5.5 Comité d'investissement commun - Nomination

**6.0 AMÉNAGEMENT-DÉVELOPPEMENT-ENVIRONNEMENT**

- 6.1 Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l'entrée en vigueur du règlement 6-23.36
- 6.2 Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l'entrée en vigueur du règlement 6-23.37
- 6.3 Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l'entrée en vigueur du règlement 6-23.38
- 6.4 Travaux de cours d'eau
  - 6.4.1 Cours d'eau Grenier, branche # 7 traversant le lot 6C-P du rang 7 du Canton de Barford, circonscription foncière de Coaticook, dans la municipalité de Saint-Herménégilde
    - 6.4.1.1 Rapport préliminaire
    - 6.4.1.2 Réalisation de travaux et convocation des personnes intéressées
    - 6.4.1.3 Mandat aux professionnels
    - 6.4.1.4 Obtention d'autorisations requises et autorisation à signature
  - 6.4.2 Cours d'eau sans nom traversant le lot 1 802 826 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton
    - 6.4.2.1 Rapport préliminaire
    - 6.4.2.2 Réalisation de travaux et convocation des personnes intéressées
    - 6.4.2.3 Mandat aux professionnels
    - 6.4.2.4 Obtention d'autorisations requises et autorisation à signature
- 6.5 Avis de conformité – ville de Waterville
  - 6.5.1 Règlement n° 577 amendant le règlement de zonage n° 2008-472
  - 6.5.2 Règlement n° 578 amendant le règlement de lotissement n° 2008-473
  - 6.5.3 Règlement n° 579 amendant le règlement sur le PIIA

**7.0 AVIS DE MOTION**

- 7.1 Règlement relatif à la branche # 7 du cours d'eau Grenier traversant le lot 6C-P du rang 7 du Canton de Barford, circonscription foncière de Coaticook, dans la municipalité de Saint-Herménégilde, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook **et dispense de lecture**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- 7.2 Règlement relatif à un cours d'eau sans nom traversant le lot 1 802 826 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook **et dispense de lecture**

**8.0 RÈGLEMENTS**

- 8.1 Règlement relatif au cours d'eau Poulin # 2 et à un cours d'eau sans nom traversant le lot 3 849 687 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 8.2 Règlement relatif au cours d'eau sans nom et au cours d'eau # 166 traversant le lot 1 803 226 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 8.3 Règlement relatif au cours d'eau sans nom traversant les lots 1 803 589 et 1 803 770 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 8.4 Règlement relatif au cours d'eau Drouin-Prémont et à un cours d'eau sans nom traversant le lot 1 803 605 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 8.5 Règlement relatif au cours d'eau sans nom traversant le lot 1 803 203 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 8.6 Règlement relatif au cours d'eau sans nom traversant le lot 1 803 870 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 8.7 Règlement modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régional de comté (MRC) de Coaticook (Agrandissement matériaux Létourneau à Waterville)
- 8.8 Règlement modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régional de comté (MRC) de Coaticook (Exclusions STH et EAH)
- 8.9 Règlement de remplacement – Règlement de contrôle intérimaire sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook (milieux humides et zone inondable)
- 8.10 **Projet** de règlement modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 8.11 Demande d'avis sur le projet de règlement 6-23.38 – Article 50 de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**9.0 AUTRES AFFAIRES**

- 9.1 Indicateurs de gestion 2015 – Ressources humaines
- 9.2 Actes de cession – Adjudications
  - 9.2.1 Ancien lot 791-P cadastre du Canton de STANSTEAD, Circonscription foncière de Stanstead qui suite à la rénovation cadastrale, l'immeuble ci-dessus est maintenant connu comme étant le lot numéro 5 415 900 du Cadastre du Québec, Circonscription Foncière de Stanstead à Wallace Mosher
  - 9.2.2 Anciens lots 852A-P, 847-P, 841-P, 988-P et 846-P tous du cadastre du Canton de STANSTEAD, Circonscription foncière de Stanstead qui suite à la rénovation cadastrale, les immeubles ci-dessus sont maintenant connus comme étant les lots numéro 5 415 994, 5 416 091, 5 416 187, 5 416 116 et 5 418 035 du Cadastre du Québec, Circonscription Foncière de Stanstead à Fondation Marécages Memphrémagog
- 9.3 Embauche – Agente de développement en loisirs – Remplacement temporaire
- 9.4 Lac-à-l'épaule – Date et sujets
- 9.5 Discussion – Internet et cellulaire

**10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS**

- 10.1 Procès-verbal du Comité administratif (CA) du 8 juin 2016

**11.0 RECOMMANDATIONS**

- 11.1 Comité de sécurité publique (CSP) du 15 juin 2016
  - 11.1.1 Échec au crime – Maltraitance des aînés

**12.0 CORRESPONDANCE**

- 12.1 Extrait du «Registre de Correspondance»

**13.0 RAPPORTS**

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier
- 13.3 Directeur général et Équipe de la MRC
- 13.4 Autres informations et/ou rapports
  - 13.4.1 Bulletin Contact de la FQM du 30 mai 2016
  - 13.4.2 Modernisation de la *Loi sur la qualité de l'environnement*
  - 13.4.3 Simulation du Camp 911

**14.0 RETOUR SUR LA SESSION**

**15.0 CLÔTURE DE LA SESSION**

---

**1.0 OUVERTURE DE LA SESSION**

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h55 par le préfet. Le préfet Monsieur Jacques Madore souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC et préside la rencontre.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Le directeur général Dominick Faucher est présent. Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire. Monsieur Henri Pariseau est absent lors de l'ouverture.

**2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**

Rien à signaler.

CM2016-06-164

**3.0 ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU** que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** qu'en vertu du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Vanasse  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

**IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

**ADOPTION**

**4.0 PROCÈS-VERBAUX**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2016-06-165

**4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 18 MAI 2016**

**ATTENDU** l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 18 mai 2016 et n'en requièrent pas lecture ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 18 mai 2016, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

**ADOPTION**

**4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

CM2016-06-166

**4.2.1 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION CM2016-03-72 – SUBVENTION DU MTQ – TRANSPORT COLLECTIF - VERSEMENT**

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2016-03-72, la MRC a procédé à une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec, dans le cadre du *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional* pour l'année 2016, pour un montant de 200 000 \$ ;

**ATTENDU** que le montant maximal d'aide financière a été modifié ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** l'achalandage prévu a été revu à la hausse ;

**ATTENDU** que d'autres modalités du programme ont été modifiées et qu'il est opportun de modifier la résolution CM2016-03-72 du conseil de la MRC à cet effet ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Martin Saindon  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar

**IL EST RÉSOLU** de modifier la résolution CM2016-03-72 du conseil de la MRC de Coaticook et elle se lira dorénavant comme suit :

«**ATTENDU** qu'une enveloppe est gérée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité*, entièrement réservée au développement du transport collectif en milieu rural ;

**ATTENDU** que les MRC ont la responsabilité de l'élaboration d'un projet de transport collectif ;

**ATTENDU** que la MRC a procédé à une étude des besoins et de faisabilité dans l'exploitation d'un service de transport collectif en milieu rural afin d'avoir accès au *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural* ;

**ATTENDU** que l'organisme de transport adapté (Acti-Bus) gère les différentes facettes du transport collectif sur le territoire de la MRC ;

**ATTENDU** que la contribution monétaire de la MRC et des municipalités pour l'année 2016, pour le transport collectif est de 42 000 \$ ;

**ATTENDU** que selon le budget 2016, la contribution estimée des usagers est de 85 000 \$ pour la même période, pour un total de 127 000 \$ ;

**ATTENDU** que l'achalandage anticipé est de plus de 60 000 déplacements ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook serait admissible à une aide équivalente au double de la contribution du milieu ainsi que la part provenant des usagers, jusqu'à concurrence de 275 000 \$ ;

**ATTENDU** que les surplus accumulés doivent être réinvestis au cours des trois (3) prochaines années ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Martin Saindon  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Vanasse

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ de procéder à une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, dans le cadre du *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional* pour l'année 2016, pour un montant de 275 000 \$ ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- ▶ de s'engager à ce que les surplus accumulés en transport collectif soient réinvestis au cours des trois (3) prochaines années, conformément aux règles administratives du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional ;
- ▶ de remettre l'intégralité du montant ainsi perçu à Acti-Bus, suivant sa réception ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à Acti-Bus.»

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>99,47 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**4.2.2 HYDRO-QUÉBEC - PROJET D'INTERCONNEXION QUÉBEC-NEW HAMPSHIRE**

La Régie de l'énergie autorise Hydro-Québec à réaliser le projet relatif à la construction d'une ligne à 320 kV entre le poste des Cantons et la frontière avec le New Hampshire, à l'installation d'équipements à ce poste, ainsi qu'à la réalisation de travaux connexes. Dans sa décision la Régie a indiqué « *qu'elle est d'avis que l'analyse de la preuve montre que le Projet est nécessaire pour fournir le service de transport ferme de point à point requis à la suite de la demande du Producteur et qu'une fois réalisé, il assurera le comportement fiable et sécuritaire du réseau de transport* ». Le processus de consultation publique se poursuit dans le milieu, de concert avec les organismes et parties prenantes dans le but d'obtenir l'ensemble des autorisations requises pour la réalisation du projet. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a d'ailleurs débuté une période d'information et de consultation du projet le 24 mai dernier. Les travaux sont prévus s'amorcer au cours de l'automne 2017 pour une mise en service prévue en 2019.



CM2016-06-167

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**4.2.3 NETTOYEUR – ÉTAT DE LA SITUATION**

**ATTENDU** que le locataire du 386, rue St-Edmond a été avisé de nouveau, le 3 juin dernier de ses retards au niveau du paiement du loyer ;

**ATTENDU** que la proposition de paiement du 29 octobre 2014 n'est pas respectée ;

**ATTENDU** que malgré les demandes répétées, le locataire n'a pas rencontré la responsable du développement économique ou l'un des conseillers aux entreprises afin d'évaluer sa situation financière ;

**ATTENDU** que malgré la demande de la direction générale, le locataire n'a pas fourni de copie de ses états financiers ;

**ATTENDU** les avis répétés et multiples tentatives de la MRC d'aider son locataire ;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 11.1 la MRC peut résilier le bail, sous réserve de ses autres droits et recours ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gilbert Ferland

**IL EST RÉSOLU** de transmettre par huissier, une mise en demeure de résiliation du bail au locataire du 86, rue St-Edmond conformément au bail signé en mai 2013.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>99,47 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2016-06-168

**4.2.4 ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉS**

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2016-04-86, le conseil de la MRC a confié le mandat à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) d'agir à titre de délégué pour le lancement d'un appel d'offres public, pour l'octroi éventuel d'un contrat d'assurance collective pour ses employés ;

**ATTENDU** que conformément à la loi, l'UMQ a lancé un appel d'offres public afin d'obtenir d'un assureur, une tarification pour les régimes d'assurance collective des employés de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que l'UMQ a procédé à l'ouverture publique de la soumission le 30 mai 2016 ;

**ATTENDU** qu'une soumission a été reçue de La Capitale assurances et gestion du patrimoine et que celle-ci fut jugée conforme par le consultant en regard des critères d'évaluation du cahier des charges ;

**ATTENDU** qu'un rapport complet d'analyse des soumissions fut soumis à l'UMQ par le Groupe Mallette actuaires, consultant en matière d'assurances collectives, et qu'il y est recommandé d'octroyer le contrat à La Capitale assurances et gestion du Patrimoine ;

**ATTENDU** la recommandation de la direction générale de la MRC à cet effet ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Marion  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Vanasse

**IL EST RÉSOLU** d'octroyer le contrat pour la fourniture des différentes couvertures d'assurance collective des employés de la MRC de Coaticook, à La Capitale assurances et gestion du patrimoine, selon les conditions prévues au cahier des charges et à la soumission de l'adjudicataire ainsi qu'à la recommandation de la direction générale de la MRC.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

ADOPTION

**5.0 TRÉSORERIE**

**5.1 PAIEMENT DES COMPTES**

**5.1.1 COMPTES PAYÉS**

La secrétaire-trésorière adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 365 473,66 \$ payés au 15 juin 2016 conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2016-06-169

**5.1.2 COMPTES À PAYER**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 31 163,04 \$ comme ici au long reproduite ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Marion

**IL EST RÉSOLU** d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 31 163,04 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>99,47 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES**

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2016, pour le mois de mai, comme ici au long reproduit.

CM2016-06-170

**5.3 AMÉLIORATION DE L'HABITAT - AUTORISATION À DÉBOURSER**

**ATTENDU** que suite à la révision des processus et la décentralisation des activités de livraison des programmes de la Société d'habitation du Québec, la MRC de Coaticook, comme partenaire a maintenant une plus grande autonomie et plus de responsabilités ;

**ATTENDU** que le dossier P-1222782 dans le cadre du programme d'Adaptation de domicile offert par la Société d'habitation du Québec fut analysé et jugé admissible ;

**ATTENDU** que la MRC verse maintenant elle-même les montants de subvention aux bénéficiaires et entrepreneurs ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Richard Belleville  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Martin Saindon

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser le paiement du montant de subvention dans le dossier précité du programme d'Adaptation de domicile offert par la Société d'habitation du Québec de même que les honoraires de l'inspecteur, Monsieur Pierre Laliberté dans ce dossier.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>99,47 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**



CM2016-06-171

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**5.4 TABLE DE CONCERTATION CULTURELLE – CONTRIBUTION ANNUELLE**

**ATTENDU** que la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook demande à la MRC de Coaticook de reconduire la somme de 3 000 \$ allouée annuellement à leur organisme ;

**ATTENDU** le conseil de la MRC prend en compte le rapport annuel de l'organisme pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Vanasse  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Réjean Masson

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'accepter de contribuer financièrement pour une somme de 3 000 \$ aux activités de la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook tel que demandé et prévu au budget ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 3 000 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Loisirs et culture – Projets spéciaux, Dons, subventions et contributions*» ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement de la dépense, telle que présenté.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>99,47 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**5.5 TRANSFERT D'ACTIFS ET DE PASSIFS DU FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS) DE LA MRC DE COATICOOK**

CM2016-06-172

**5.5.1 ACCEPTATION DES ACTIFS ET PASSIFS**

**ATTENDU** que le *Fonds de solidarité FTQ* et la *Fédération Québécoise des Municipalités* ont annoncé le 23 septembre 2009 la réorganisation structurelle des SOLIDE et le changement de nom de celles-ci pour « Fonds local de solidarité » (FLS) ;

**ATTENDU** que les membres du FLS de la MRC de Coaticook ont adopté en assemblée générale extraordinaire le transfert des actifs et des passifs de celle-ci en faveur de la MRC ainsi que sa dissolution volontaire ;

**ATTENDU** que la MRC prend en compte les états financiers au 31 mai 2016 ainsi que la liste des contrats de prêt en vigueur du FLS de la MRC de Coaticook en date de présentes et en fait siens comme si au long reproduits ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

**IL EST RÉSOLU** d'accepter le transfert des actifs et des passifs du FLS de la MRC de Coaticook en faveur de la MRC de Coaticook, tel que présenté.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>99,47 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**



CM2016-06-173

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**5.5.2 TRANSFERT DE COMPTE**

**ATTENDU** que le *Fonds de solidarité FTQ* et la *Fédération Québécoise des Municipalités* ont annoncé le 23 septembre 2009 la réorganisation structurelle des SOLIDE et le changement de nom de celles-ci pour « Fonds local de solidarité » (FLS) ;

**ATTENDU** que les membres du FLS de la MRC de Coaticook ont adopté en assemblée générale extraordinaire le transfert des actifs et des passifs de celle-ci en faveur de la MRC ainsi que sa dissolution volontaire ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de transférer le compte bancaire portant le folio # 100919 du FLS de la MRC de Coaticook détenu à la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie à la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** qu'une convention de transfert de compte bancaire devra être signée avec Desjardins permettant d'officialiser ce changement de responsabilités ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Vanasse  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Martin Saindon

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier de la MRC de Coaticook à signer la convention Desjardins de transfert de compte bancaire du FLS au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>99,47 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2016-06-174

**5.5.3 MISE EN PLACE ET GESTION DU FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ MRC DE COATICOOK**

**ATTENDU** que le *Fonds de solidarité FTQ* et la *Fédération Québécoise des Municipalités* ont annoncé le 23 septembre 2009 la réorganisation structurelle des SOLIDE et le changement de nom de celles-ci pour « Fonds local de solidarité » (FLS) ;

**ATTENDU** que les membres du FLS de la MRC de Coaticook ont adopté en assemblée générale extraordinaire le transfert des actifs et des passifs de celle-ci en faveur de la MRC ainsi que sa dissolution volontaire ;

**ATTENDU** que parmi les obligations de la MRC, celle-ci doit accepter la mise en place et la gestion du Fonds local de solidarité «*MRC de Coaticook*» dont les investissements se feront en partenariat avec le Fonds local d'investissement (FLI) ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Richard Belleville  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Réjean Masson

**IL EST RÉSOLU** d'accepter la mise en place et la gestion du Fonds local de solidarité «*MRC de Coaticook*» dont les investissements se feront en partenariat avec le Fonds local d'investissement (FLI), conformément à la convention.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-06-175

**5.5.4 CONVENTION ET AUTRES DOCUMENTS – SIGNATURE**

**ATTENDU** que le *Fonds de solidarité FTQ* et la *Fédération Québécoise des Municipalités* ont annoncé le 23 septembre 2009 la réorganisation structurelle des SOLIDE et le changement de nom de celles-ci pour « Fonds local de solidarité » (FLS) ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que les membres du FLS de la MRC de Coaticook ont adopté en assemblée générale extraordinaire le transfert des actifs et des passifs de celle-ci en faveur de la MRC ainsi que sa dissolution volontaire ;

**ATTENDU** que la MRC prend en compte la convention de transfert d'actifs et de passifs du FLS de la MRC de Coaticook et en fait sienne comme si au long reproduite ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Gérard Duteau  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Roy

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser le directeur général de la MRC de Coaticook à signer la convention de transfert d'actifs et de passifs du FLS de la MRC de Coaticook, telle que présentée ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en place d'un tel fonds.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

**ADOPTION**

CM2016-06-176

**5.5.5 COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN - NOMINATION**

**ATTENDU** que le *Fonds de solidarité FTQ* et la *Fédération Québécoise des Municipalités* ont annoncé le 23 septembre 2009 la réorganisation structurelle des SOLIDE et le changement de nom de celles-ci pour « Fonds local de solidarité » (FLS) ;

**ATTENDU** que les membres du FLS de la MRC de Coaticook ont adopté en assemblée générale extraordinaire le transfert des actifs et des passifs de celle-ci en faveur de la MRC ainsi que sa dissolution volontaire ;

**ATTENDU** que parmi les obligations de la MRC, celle-ci doit accepter la mise en place et la gestion du Fonds local de solidarité «MRC de Coaticook» dont les investissements se feront en partenariat avec le Fonds local d'investissement (FLI) ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Marion  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar

**IL EST RÉSOLU** de nommer Monsieur Bertrand Lamoureux, maire de Coaticook comme représentant de la MRC au sein du comité d'investissement commun (CIC).

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>99,47 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**6.0 AMÉNAGEMENT- DÉVELOPPEMENT- ENVIRONNEMENT**

CM2016-06-177

**6.1 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 6-23.36**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-23.36 au schéma d'aménagement révisé et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Marion  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar

**IL EST RÉSOLU** d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement révisé tel que pris en compte par ce conseil, soit :



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

«En vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, advenant la modification du schéma d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement no 6-23.36 modifiant le schéma d'aménagement révisé, la Ville de Waterville devra modifier ses outils d'urbanisme afin de permettre également les commerces de vente au détail de matériaux de construction dans les activités autorisées sur le lot 5 485 764 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke.

Les autres municipalités de la MRC de Coaticook ne sont pas affectées par cette modification.»

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>99,47 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2016-06-178

**6.2 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 6-23.37**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-23.37 au schéma d'aménagement révisé et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bertrand Lamoureux  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Martin Saindon



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**IL EST RÉSOLU** d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement révisé tel que pris en compte par ce conseil, soit :

«En vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, advenant la modification du schéma d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-23.37 modifiant le schéma d'aménagement révisé, la municipalité d'East Hereford et la municipalité de Saint-Herménégilde devront toutes deux modifier leur réglementation d'urbanisme, plus particulièrement leur plan d'urbanisme et leur règlement de zonage afin de tenir compte du périmètre urbain et des règles relatives aux calculs des distances séparatrices agricoles tels qu'établi au Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook.

Les autres municipalités de la MRC de Coaticook ne sont pas affectées par cette modification.»

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>99,47 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2016-06-179

**6.3 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 6-23.38**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-23.38 au schéma d'aménagement révisé et en fait sien comme ici au long reproduit ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Benoît Roy  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar

**IL EST RÉSOLU** d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement révisé tel que pris en compte par ce conseil, soit :

«En vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, advenant la modification du schéma d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-23.38 modifiant le schéma d'aménagement révisé, la Ville de Coaticook devra modifier sa réglementation d'urbanisme, plus particulièrement son plan d'urbanisme et son règlement de zonage afin de tenir compte du périmètre urbain et des règles relatives aux calculs des distances séparatrices agricoles tels qu'établi au Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook.

Les autres municipalités de la MRC de Coaticook ne sont pas affectées par cette modification.»

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>99,47 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**6.4 TRAVAUX DE COURS D'EAU**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**6.4.1 COURS D'EAU GRENIER, BRANCHE # 7 TRAVERSANT LE LOT 6C-P DU RANG 7 DU CANTON DE BARFORD, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK, DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE**

CM2016-06-180

**6.4.1.1 RAPPORT PRÉLIMINAIRE**

**ATTENDU** que la protection des berges d'une portion de la branche # 7 du cours d'eau Grenier à Saint-Herménégilde a comme objectif de protéger les terres agricoles de l'érosion des berges et d'assurer un drainage adéquat des sols ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le rapport d'inspection de l'inspecteur régional au sujet des travaux à effectuer, comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar

**IL EST RÉSOLU** de reconnaître qu'il est opportun de procéder à des travaux d'entretien de cours d'eau aux abords d'une portion de la branche # 7 du cours d'eau Grenier à Saint-Herménégilde traversant le lot 6C-P du rang 7 du cadastre du canton de Barford, Circonscription foncière de Coaticook, tel que décrit.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>99,47 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**



CM2016-06-181

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**6.4.1.2 RÉALISATION DE TRAVAUX ET CONVOCATION DES PERSONNES INTÉRESSÉES**

**ATTENDU** que la branche # 7 du cours d'eau Grenier à Saint-Herménégilde traversant le lot 6C-P du rang 7 du cadastre du canton de Barford, Circonscription foncière de Coaticook est un cours d'eau municipal sous la responsabilité de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que le conseil juge approprié d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation, sur les berges dudit cours d'eau à Saint-Herménégilde ;

**ATTENDU** les articles pertinents de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) et plus particulièrement l'article 104 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Gilbert Ferland  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation sur la portion de la branche # 7 du cours d'eau Grenier à Saint-Herménégilde traversant le lot 6C-P du rang 7 du cadastre du canton de Barford, Circonscription foncière de Coaticook ;
- ▶ de convoquer à la séance du 24 août 2016 à 19h30, les personnes intéressées par ces travaux ;
- ▶ de requérir l'affichage de l'avis public dans les délais requis par le *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) et la *Loi sur les cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19) ;
- ▶ qu'après les avoir entendues au cours de cette séance, le conseil pourra adopter un règlement pour ordonner l'exécution des dits travaux.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>99,47 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

ADOPTION

CM2016-06-182

**6.4.1.3 MANDAT AUX PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion de la branche # 7 du cours d'eau Grenier à Saint-Herménégilde traversant le lot 6C-P du rang 7 du cadastre du canton de Barford, Circonscription foncière de Coaticook ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau ;

**ATTENDU** que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de pourvoir à la confection des plans et devis afin de procéder aux travaux d'entretien et de réhabilitation desdits cours d'eau ainsi que divers documents de nature technique nécessaires à leur réalisation ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook doit également procéder à l'engagement des professionnels compétents dans la confection des documents qui doivent accompagner la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu ;

**ATTENDU** que le demandeur accepte de payer intégralement le coût des travaux d'aménagement des cours d'eau et en conséquence, il accepte de signer une renonciation à cet effet ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Marion  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Vanasse

**IL EST RÉSOLU** de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à l'engagement d'un professionnel, pour la confection des plans et devis et tout autre document requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu dans le cadre de la demande de travaux dans lesdits cours d'eau et le cas échéant, d'apporter tout correctif aux documents requis par la présente.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>99,47 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2016-06-183

**6.4.1.4 OBTENTION D'AUTORISATIONS REQUISES ET  
 AUTORISATION À SIGNATURE**

**ATTENDU** qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion de la branche # 7 du cours d'eau Grenier à Saint-Herménégilde traversant le lot 6C-P du rang 7 du cadastre du canton de Barford, Circonscription foncière de Coaticook ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau ;

**ATTENDU** que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de faire procéder aux travaux dans ledit cours d'eau dans les meilleurs délais ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Benoît Roy  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Martin Saindon

**IL EST RÉSOLU** de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à et de signer tous les documents nécessaires afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour la réalisation de travaux d'entretien et de réhabilitation à Compton, s'il y a lieu.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>99,47 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**6.4.2 COURS D'EAU SANS NOM TRAVERSANT LE LOT 1 802 826 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON**

CM2016-06-184

**6.4.2.1 RAPPORT PRÉLIMINAIRE**

**ATTENDU** que la protection des berges d'une portion d'un cours d'eau sans nom à Compton a comme objectif de protéger les terres agricoles de l'érosion des berges et d'assurer un drainage adéquat des sols ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le rapport d'inspection de l'inspecteur régional au sujet des travaux à effectuer, comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Richard Belleville  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gérard Duteau

**IL EST RÉSOLU** de reconnaître qu'il est opportun de procéder à des travaux d'entretien de cours d'eau aux abords des berges d'une portion d'un cours d'eau sans nom traversant le lot 1 802 826 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton tel que décrit.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>99,47 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2016-06-185

**6.4.2.2 RÉALISATION DE TRAVAUX ET CONVOCATION DES PERSONNES INTÉRESSÉES**

**ATTENDU** qu'un cours d'eau sans nom, plus précisément, la portion traversant le lot 1 802 826 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton est un cours d'eau municipal sous la responsabilité de la MRC de Coaticook ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le conseil juge approprié d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation, sur les berges dudit cours d'eau à Compton ;

**ATTENDU** les articles pertinents de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) et plus particulièrement l'article 104 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Réjean Masson  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation sur la portion d'un cours d'eau sans nom traversant le lot 1 802 826 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton ;
- ▶ de convoquer à la séance du 24 août 2016 à 19h30, les personnes intéressées par ces travaux ;
- ▶ de requérir l'affichage de l'avis public dans les délais requis par le *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) et la *Loi sur les cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19) ;
- ▶ qu'après les avoir entendues au cours de cette séance, le conseil pourra adopter un règlement pour ordonner l'exécution des dits travaux.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>99,47 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**



CM2016-06-186

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**6.4.2.3 MANDAT AUX PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion d'un cours d'eau sans nom, plus précisément, la portion traversant le lot 1 802 826 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a compétence sur lesdits cours d'eau ;

**ATTENDU** que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de pourvoir à la confection des plans et devis afin de procéder aux travaux d'entretien et de réhabilitation dudit cours d'eau ainsi que divers documents de nature technique nécessaires à leur réalisation ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook doit également procéder à l'engagement des professionnels compétents dans la confection des documents qui doivent accompagner la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu ;

**ATTENDU** que le demandeur accepte de payer intégralement le coût des travaux d'aménagement des cours d'eau et en conséquence, il accepte de signer une renonciation à cet effet ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Richard Belleville  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gilbert Ferland

**IL EST RÉSOLU** de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à l'engagement d'un professionnel, pour la confection des plans et devis et tout autre document requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu dans le cadre de la demande de travaux dans lesdits cours d'eau et le cas échéant, d'apporter tout correctif aux documents requis par la présente.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>99,47 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2016-06-187

**6.4.2.4 OBTENTION D'AUTORISATIONS REQUISES ET  
 AUTORISATION À SIGNATURE**

**ATTENDU** qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion d'un cours d'eau sans nom et le cours d'eau # 166, et plus précisément, la portion traversant le lot 1 802 826 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau ;

**ATTENDU** que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de faire procéder aux travaux dans lesdits cours d'eau dans les meilleurs délais ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Marion  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar

**IL EST RÉSOLU** de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à et de signer tous les documents nécessaires afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour la réalisation de travaux d'entretien et de réhabilitation à Compton, s'il y a lieu.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>99,47 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**6.5 AVIS DE CONFORMITÉ – VILLE DE WATERVILLE**

CM2016-06-188

**6.5.1 RÈGLEMENT N° 577 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2008-472**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit approuver tout règlement s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire et, le cas échéant, au contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire de la MRC ;

**ATTENDU** que la Ville de Waterville a procédé à l'adoption du «*Règlement n° 577 amendant le règlement de zonage n° 2008-472*» ;

**ATTENDU** que le règlement fut transmis et examiné par le conseil de la MRC dans les délais impartis par la loi ;

**ATTENDU** que l'avis du directeur général (M. Dominick Faucher, urbaniste de formation) de la MRC de Coaticook, en date du 13 juin 2016 est à l'effet que ledit règlement est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Martin Saindon  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Marion

**IL EST RÉSOLU** d'émettre un avis de conformité à l'égard du «*Règlement n° 577 amendant le règlement de zonage n° 2008-472*» de la Ville de Waterville décrit à la présente et, en conséquence, le conseil de la MRC de Coaticook requiert de la secrétaire-trésorière adjointe l'émission d'un certificat de conformité signé en date du 15 juin 2016, quant audit règlement.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

**ADOPTION**



CM2016-06-189

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**6.5.2 RÈGLEMENT N° 578 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 2008-473**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit approuver tout règlement s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire et, le cas échéant, au contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire de la MRC ;

**ATTENDU** que la Ville de Waterville a procédé à l'adoption du «*Règlement n° 578 amendant le règlement de lotissement n° 2008-473*» ;

**ATTENDU** que le règlement fut transmis et examiné par le conseil de la MRC dans les délais impartis par la loi ;

**ATTENDU** que l'avis du directeur général (M. Dominick Faucher, urbaniste de formation) de la MRC de Coaticook, en date du 13 juin 2016 est à l'effet que ledit règlement est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Benoît Roy  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Réjean Masson

**IL EST RÉSOLU** d'émettre un avis de conformité à l'égard du «*Règlement n° 578 amendant le règlement de lotissement n° 2008-473*» de la Ville de Waterville décrit à la présente et, en conséquence, le conseil de la MRC de Coaticook requiert de la secrétaire-trésorière adjointe l'émission d'un certificat de conformité signé en date du 15 juin 2016, quant audit règlement.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

**ADOPTION**



CM2016-06-190

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**6.5.3 RÈGLEMENT N° 579 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LE PIIA**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit approuver tout règlement s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire et, le cas échéant, au contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire de la MRC ;

**ATTENDU** que la Ville de Waterville a procédé à l'adoption du «*Règlement n° 579 amendant le règlement sur le PIIA*» ;

**ATTENDU** que le règlement fut transmis et examiné par le conseil de la MRC dans les délais impartis par la loi ;

**ATTENDU** que l'avis du directeur général (M. Dominick Faucher, urbaniste de formation) de la MRC de Coaticook, en date du 13 juin 2016 est à l'effet que ledit règlement est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Gérard Duteau  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar

**IL EST RÉSOLU** d'émettre un avis de conformité à l'égard du «*Règlement n° 579 amendant le règlement sur le PIIA*» de la Ville de Waterville décrit à la présente et, en conséquence, le conseil de la MRC de Coaticook requiert de la secrétaire-trésorière adjointe l'émission d'un certificat de conformité signé en date du 15 juin 2016, quant audit règlement.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**7.0 AVIS DE MOTION**

**7.1 RÈGLEMENT RELATIF À LA BRANCHE # 7 DU COURS D'EAU GRENIER TRAVERSANT LE LOT 6C-P DU RANG 7 DU CANTON DE BARFORD, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK, DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE (MRC) DE COATICOOK ET DISPENSE DE LECTURE**

**AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère régionale Nathalie Dupuis qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de régler une partie de la branche #7 du cours d'eau Grenier traversant le lot 6C-P du rang 7 du cadastre du canton de Barford, Circonscription foncière de Coaticook, dans la municipalité de Saint-Herménégilde sera présenté au conseil de la MRC. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**

**7.2 RÈGLEMENT RELATIF À UN COURS D'EAU SANS NOM TRAVERSANT LE LOT 1 802 826 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET DISPENSE DE LECTURE**

**AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère régionale Nathalie Dupuis qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de régler une partie d'un cours d'eau sans nom à Compton traversant le lot 1 802 826 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke sera présenté au conseil de la MRC. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**

**8.0 RÈGLEMENTS**

**8.1 RÈGLEMENT RELATIF AU COURS D'EAU POULIN # 2 ET À UN COURS D'EAU SANS NOM TRAVERSANT LE LOT 3 849 687 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le règlement numéro 5-031 (2016) - «*Règlement relatif au cours d'eau Poulin # 2 et à un cours d'eau sans nom traversant le lot 3 849 687 du cadastre Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*», ayant pour objet de régler des portions de cours d'eau traversant le lot 3 849 687 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, en la municipalité de Compton et en fait sien comme ici au long reproduit ;

CM2016-06-191



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 18 mai 2016 ;

**ATTENDU** que les contribuables intéressés ont été avisés conformément à la loi ;

**ATTENDU** que la secrétaire rappelle l'objet du règlement et une copie dudit règlement fut remise aux membres du conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook avec leur avis de convocation de la session ordinaire du 18 mai dernier ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Marion  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 5-031 (2016) - «*Règlement relatif au cours d'eau Poulin # 2 et à un cours d'eau sans nom traversant le lot 3 849 687 du cadastre Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 5-031 (2016), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

**ADOPTION**



CM2016-06-192

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**8.2 RÈGLEMENT RELATIF AU COURS D'EAU SANS NOM ET AU COURS D'EAU # 166 TRAVERSANT LE LOT 1 803 226 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le règlement numéro 5-032 (2016) - «*Règlement relatif à un cours d'eau sans nom et au cours d'eau # 166 traversant le lot 1 803 226 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*», ayant pour objet de réglementer des portions de cours d'eau traversant le lot 1 803 226 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, en la municipalité de Compton et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 18 mai 2016 ;

**ATTENDU** que les contribuables intéressés ont été avisés conformément à la loi ;

**ATTENDU** que la secrétaire rappelle l'objet du règlement et une copie dudit règlement fut remise aux membres du conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook avec leur avis de convocation de la session ordinaire du 18 mai dernier ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bertrand Lamoureux  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 5-032 (2016) - «*Règlement relatif à un cours d'eau sans nom et au cours d'eau # 166 traversant le lot 1 803 226 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 5-032 (2016), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>99,47 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2016-06-193

**8.3 RÈGLEMENT RELATIF AU COURS D'EAU SANS NOM TRAVERSANT LES LOTS 1 803 589 ET 1 803 770 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le règlement numéro 5-033 (2016) - «Règlement relatif à des cours d'eau sans nom traversant les lots 1 803 589 et 1 803 770 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook», ayant pour objet de régler des portions de cours d'eau traversant les lots 1 803 589 et 1 803 770 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, en la municipalité de Compton et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 18 mai 2016 ;

**ATTENDU** que les contribuables intéressés ont été avisés conformément à la loi ;

**ATTENDU** que la secrétaire rappelle l'objet du règlement et une copie dudit règlement fut remise aux membres du conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook avec leur avis de convocation de la session ordinaire du 18 mai dernier ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Vanasse  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gérard Duteau

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 5-033 (2016) - «Règlement relatif à des cours d'eau sans nom traversant les lots 1 803 589 et 1 803 770 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 5-033 (2016), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>99,47 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2016-06-194

**8.4 RÈGLEMENT RELATIF AU COURS D'EAU DROUIN-PRÉMONT ET À UN COURS D'EAU SANS NOM TRAVERSANT LE LOT 1 803 605 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le règlement numéro 5-034 (2016) - «*Règlement relatif au cours d'eau Drouin-Prémont et à un cours d'eau sans nom traversant le lot 1 803 605 du cadastre Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*», ayant pour objet de réglementer des portions de cours d'eau traversant le lot 1 803 605 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, en la municipalité de Compton et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 18 mai 2016 ;

**ATTENDU** que les contribuables intéressés ont été avisés conformément à la loi ;

**ATTENDU** que la secrétaire rappelle l'objet du règlement et une copie dudit règlement fut remise aux membres du conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook avec leur avis de convocation de la session ordinaire du 18 mai dernier ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Martin Saindon  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 5-034 (2016) - «*Règlement relatif au cours d'eau Drouin-Prémont et à un cours d'eau sans nom traversant le lot 1 803 605 du cadastre Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 5-034 (2016), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

**ADOPTION**

CM2016-06-195

**8.5 RÈGLEMENT RELATIF AU COURS D'EAU SANS NOM TRAVERSANT LE LOT 1 803 203 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le règlement numéro 5-035 (2016) - «*Règlement relatif à un cours d'eau sans nom traversant le lot 1 803 203 du cadastre Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*», ayant pour objet de réglementer des portions d'un cours d'eau traversant le lot 1 803 203 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, en la municipalité de Compton et en fait sien comme ici au long reproduit ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 18 mai 2016 ;

**ATTENDU** que les contribuables intéressés ont été avisés conformément à la loi ;

**ATTENDU** que la secrétaire rappelle l'objet du règlement et une copie dudit règlement fut remise aux membres du conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook avec leur avis de convocation de la session ordinaire du 18 mai dernier ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Richard Belleville  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Réjean Masson

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 5-035 (2016) - «Règlement relatif à un cours d'eau sans nom traversant le lot 1 803 203 du cadastre Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 5-035 (2016), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>99,47 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**



CM2016-06-196

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**8.6 RÈGLEMENT RELATIF AU COURS D'EAU SANS NOM TRAVERSANT LE LOT 1 803 870 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le règlement numéro 5-036 (2016) - «Règlement relatif à un cours d'eau sans nom traversant le lot 1 803 870 du cadastre Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook», ayant pour objet de régler une portion d'un cours d'eau traversant le lot 1 803 870 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, en la municipalité de Compton et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 18 mai 2016 ;

**ATTENDU** que les contribuables intéressés ont été avisés conformément à la loi ;

**ATTENDU** que la secrétaire rappelle l'objet du règlement et une copie dudit règlement fut remise aux membres du conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook avec leur avis de convocation de la session ordinaire du 18 mai dernier ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 5-036 (2016) - «Règlement relatif à un cours d'eau sans nom traversant le lot 1 803 870 du cadastre Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 5-036 (2016), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>99,47 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2016-06-197

**8.7 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-23 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

**ATTENDU** qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et en spécifiant la fonction de la commission d'aménagement, l'endroit et l'heure d'au moins une assemblée de consultation sur le territoire de la MRC ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 25 novembre 2015 ;

**ATTENDU** qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 8 juin 2016 et que personne ne s'est objectée ;

**ATTENDU** qu'un projet de règlement fut adopté le 20 avril 2016 et transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, conformément à la loi ;

**ATTENDU** que le présent règlement fut remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de l'assemblée du 21 octobre 2015 et de nouveau lors de la convocation du 20 avril 2016 ;

**ATTENDU** que ce règlement a pour but de modifier le schéma d'aménagement afin de permettre également les commerces de vente au détail de matériaux de construction dans les activités autorisées sur le lot 5 485 764 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, dans la Ville de Waterville ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'adopter le règlement numéro 6-23.36 modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la MRC de Coaticook, comme ici au long reproduit et tel que présenté ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 6-23.36 et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-06-198

**8.8 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-23 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

**ATTENDU** qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et en spécifiant la fonction de la commission d'aménagement, l'endroit et l'heure d'au moins une assemblée de consultation sur le territoire de la MRC ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 20 avril 2016 ;

**ATTENDU** qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 8 juin 2016 et que personne ne s'est objectée ;

**ATTENDU** qu'un projet de règlement fut adopté le 18 mai 2016 et transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, conformément à la loi ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le présent règlement fut remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de l'assemblée du 18 mai 2016 ;

**ATTENDU** que ce règlement a pour but de modifier le schéma d'aménagement et de développement afin de modifier les périmètres d'urbanisation du territoire des municipalités d'East Hereford et de Saint-Herménégilde notamment afin d'y intégrer l'exclusion de la zone agricole permanente accordée par la CPTAQ aux termes de la décision 401836 rendue le 21 août 2014 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'adopter le règlement numéro 6-23.37 modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la MRC de Coaticook, comme ici au long reproduit et tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 6-23.37 et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>99,47 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2016-06-199

**8.9 RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT – RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK (MILIEUX HUMIDES ET ZONE INONDABLE)**

**ATTENDU** que la MRC est en processus de révision de son schéma d'aménagement ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook désire sauvegarder l'intégrité des plaines inondables et milieux humides présents sur le territoire, et ainsi assurer la sécurité des personnes et des biens ;

**ATTENDU** qu'un important projet d'ajustement des zones inondables a débuté en 2013 pour lequel le MDDELCC et le CEHQ ont été mis au courant de la méthodologie utilisée afin d'obtenir un avis technique de leur part sur la démarche et la méthode ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'appliquer le plus tôt possible ces nouvelles mesures ;

**ATTENDU** que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à la MRC d'adopter un règlement de contrôle intérimaire, afin de s'assurer que les efforts de planification ne seront pas rendus vains par la réalisation de projets qui compromettraient la portée des nouvelles orientations et règles d'aménagement et d'urbanisme en voie d'être définis ;

**ATTENDU** que les comités suivants de la MRC ont été consultés et ont eu la chance de s'exprimer : Comité de gestion de l'eau, Comité consultatif de la forêt privée, Comité Aménagement et Comité consultatif agricole ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a adopté le règlement de contrôle intérimaire n° 7-003 (2016) le 16 mars 2016, dans le but de sauvegarder l'intégrité des plaines inondables et milieux humides présents sur le territoire, et ainsi d'assurer la sécurité des personnes et des biens ;

**ATTENDU** que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a émis le 17 mai 2016 un avis de non-conformité à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables ainsi qu'aux orientations gouvernementales en matière de santé, de sécurité et de bien-être publics ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 18 mai 2016 ;

**ATTENDU** que le présent règlement fut remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de l'assemblée du 15 juin 2016 ;

**ATTENDU** que les membres du conseil renoncent à sa lecture ;

**ATTENDU** que le directeur général en rappelle les grandes lignes et qu'il s'agit d'un règlement de remplacement ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Marion  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'adopter le règlement de contrôle intérimaire de remplacement visant à sauvegarder l'intégrité des plaines inondables et milieux humides présents sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, comme ici au long reproduit et tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 7-003 (2016) et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>99,47 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2016-06-200

**8.10 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-23 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

**ATTENDU** qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et en spécifiant la fonction de la commission d'aménagement, l'endroit et l'heure d'au moins une assemblée de consultation sur le territoire de la MRC ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 18 mai 2016 ;

**ATTENDU** que les membres du conseil de la MRC renoncent à sa lecture puisque le présent règlement fut remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 15 juin 2016 ;

**ATTENDU** que la secrétaire rappelle l'objet de ce projet de règlement soit de modifier le schéma d'aménagement et de développement afin de modifier un des périmètres d'urbanisation du territoire de la Ville de Coaticook notamment afin d'y intégrer l'exclusion de la zone agricole permanente accordée par la CPTAQ aux termes de la décision 401833 rendue le 6 avril 2016 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bertrand Lamoureux  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ de former la commission de consultation publique des personnes suivantes : Messieurs Bertrand Lamoureux, Richard Belleville, Bernard Marion, Réjean Masson et Jacques Madore ;
- ▶ de tenir une consultation publique le 17 août 2016, à 11h00, à la salle Wallace de la MRC de Coaticook.
- ▶ d'adopter le **projet** de règlement numéro 6-23.38 modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la MRC de Coaticook, tel que présenté.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>99,47 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**



CM2016-06-201

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**8.11 DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 6-23.38 – ARTICLE 50 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME (L.R.Q., C. A-19.1)**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

**ATTENDU** qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement ;

**ATTENDU** qu'un projet du règlement 6-23.38 ayant pour but de modifier un des périmètres urbains du territoire de la Ville de Coaticook suite à l'ordonnance d'exclusion de la zone agricole de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec portant le numéro 401833 et rendue le 6 avril 2016, fut adopté le 15 juin 2016 ;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC peut demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire son avis sur la modification proposée ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Réjean Masson

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ de demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire son avis sur le projet de modification 6-23.38 ayant pour but de modifier l'un des périmètres urbains du territoire de la Ville de Coaticook et ce, conformément aux dispositions de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution à la Ville de Coaticook, pour l'en informer.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>99,47 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

**9.0 AUTRES AFFAIRES**

CM2016-06-202

**9.1 INDICATEURS DE GESTION 2015 – RESSOURCES HUMAINES**

**ATTENDU** que tout organisme municipal doit, avant le 30 juin de l'exercice financier suivant celui à l'égard duquel sont appliqués les indicateurs de gestion établis par le MAMOT, transmettre à ce dernier un document comportant au moins les résultats constatés à la fin de l'exercice financier visé ;

**ATTENDU** que le document, qui doit être transmis au MAMOT, doit être déposé au préalable, lors d'une séance ordinaire du conseil ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Réjean Masson  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Marion

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'adopter les indicateurs de gestion – Ressources humaines pour l'année 2015 pour la MRC de Coaticook tels que présentés ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, la transmission desdits indicateurs au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>99,47 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2016-06-203

**9.2 ACTES DE CESSION - ADJUDICATIONS**

**9.2.1 ANCIEN LOT 791-P CADASTRE DU CANTON DE STANSTEAD, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE STANSTEAD QUI SUITE À LA RÉNOVATION CADASTRALE, L'IMMEUBLE CI-DESSUS EST MAINTENANT CONNU COMME ÉTANT LE LOT NUMÉRO 5 415 900 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE STANSTEAD À WALLACE MOSHER**

**ATTENDU** la demande de Monsieur Wallace Mosher à l'effet de lui céder l'immeuble qui fut adjugé lors des procédures pour défaut de paiement des taxes en 2014, soit le lot maintenant connu et désigné comme étant le lot CINQ MILLION QUATRE CENT QUINZE MILLE NEUF CENT (5 415 900) du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Stanstead en la municipalité de Stanstead-Est, sans immeuble dessus construit, ni numéro civique, sur le chemin Boynton, autrefois connu comme étant une partie du lot SEPT CENT QUATRE-VINGT-ONZE (791) du cadastre du Canton de Stanstead, Circonscription foncière de Stanstead ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de cession préparé par Me André Beauchesne, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** que le conseil prend acte des observations de la greffière quant audit projet ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Réjean Masson  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Richard Belleville

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'approuver le projet de cession dudit immeuble tel que décrit à la présente, conformément aux directives de la greffière en faveur de Monsieur Wallace Mosher et que le requérant acquitte l'intégralité des taxes dues depuis l'adjudication, tel que prévu par la loi ;
- ▶ d'autoriser le préfet et la greffière et directrice générale adjointe à le signer pour et au nom de la MRC de Coaticook, puisqu'il n'y a pas eu de retrait conformément à la loi pendant le délai prescrit ;
- ▶ de transmettre copie conforme de cette résolution au conseiller juridique du requérant.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>99,47 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2016-06-204

**9.2.2 ANCIENS LOTS 852A-P, 847-P, 841-P, 988-P ET 846-P TOUS DU CADASTRE DU CANTON DE STANSTEAD, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE STANSTEAD QUI SUITE À LA RÉNOVATION CADASTRALE, LES IMMEUBLES CI-DESSUS SONT MAINTENANT CONNUS COMME ÉTANT LES LOTS NUMÉRO 5 415 994, 5 416 091, 5 416 187, 5 416 116 ET 5 418 035 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE STANSTEAD À LA FONDATION MARÉCAGES MEMPHRÉMAGOG**

**ATTENDU** la demande de l'organisme Fondation Marécages Memphrémagog à l'effet de lui céder l'immeuble qui fut adjugé lors des procédures pour défaut de paiement des taxes en 2014, soit les lots maintenant connus et désignés comme étant les lots CINQ MILLION QUATRE CENT QUINZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (5 415 994), CINQ MILLION QUATRE CENT SEIZE MILLE QUATRE-VINGT-ONZE (5 416 091), CINQ MILLION QUATRE CENT SEIZE MILLE CENT QUATRE-VINGT-SEPT (5 416 187), CINQ MILLION QUATRE CENT SEIZE MILLE CENT SEIZE (5 416 116) et CINQ MILLION QUATRE CENT DIX-HUIT MILLE TRENTE-CINQ (5 418 035) tous du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Stanstead en la municipalité de Stanstead-Est, sans immeuble dessus construit, ni numéro civique, sur le chemin Boynton, autrefois connus comme étant des parties des lots HUIT CENT CINQUANTE-DEUX «A» (852A-P), HUIT CENT QUARANTE-SEPT (847-P), HUIT CENT QUARANTE-ET-UN (841-P), HUIT CENT QUARANTE-SIX (846-P) et NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT (988-P) toutes du cadastre du Canton de Stanstead, Circonscription foncière de Stanstead ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de cession préparé par Me France Poulin, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** que le conseil prend acte des observations de la greffière quant audit projet ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Marion  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gilbert Ferland



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'approuver le projet de cession dudit immeuble tel que décrit à la présente, conformément aux directives de la greffière en faveur de l'organisme Fondation Marécages Memphrémagog et que l'organisme acquitte l'intégralité des taxes dues depuis l'adjudication, tel que prévu par la loi ;
- ▶ d'autoriser le préfet et la greffière et directrice générale adjointe à le signer pour et au nom de la MRC de Coaticook, puisqu'il n'y a pas eu de retrait conformément à la loi pendant le délai prescrit ;
- ▶ de transmettre copie conforme de cette résolution au conseiller juridique du requérant.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>99,47 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2016-06-205

**9.3 EMBAUCHE – AGENTE DE DÉVELOPPEMENT EN LOISIRS – REMPLACEMENT TEMPORAIRE**

**ATTENDU** qu'en vertu de la résolution 2016-CA-06-143 dûment adoptée par le comité administratif de la MRC de Coaticook, Madame Cassandre Comtois fut embauchée comme agente de développement en loisirs, suite au départ de Madame Sonia Doiron ;

**ATTENDU** que la direction générale avait demandé au comité administratif de surseoir à un appel de candidature pour terminer le remplacement temporaire de l'agente de développement en loisirs Madame Marie-Michèle Walker durant son congé de maternité ;

**ATTENDU** l'exposé des besoins par la direction générale ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que la direction générale propose de procéder à l'embauche de Madame Maryse Carbonneau et de la classer à l'échelon 5 de la classe D, sur une base pouvant aller jusqu'à 24 heures/semaine ;

**ATTENDU** que la direction générale propose également de modifier les conditions de travail de Madame Sylvie Masse, agente de développement culturel, pendant cette même période ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Réjean Masson  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Marion

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'entériner l'engagement temporaire (pour une période approximative de 10 mois, pendant le congé de maternité de Madame Marie-Michèle Walker) de Madame Maryse Carbonneau à la fonction d'agente de développement en loisirs à la MRC, et ce à compter du 4 juillet 2016, à l'échelon 5 de la classe D, sans assurances, ni participation au régime de retraite ;
- ▶ de considérer Madame Carbonneau comme une employée couverte partiellement par la *Politique des conditions de travail du personnel de la MRC de Coaticook* en vigueur lors de son entrée en poste ;
- ▶ de considérer Madame Carbonneau comme une employée régulière à temps partiel (jusqu'à 24h/semaine), suite à sa période de probation, aux fins de la *Politique* ;
- ▶ de considérer que les autres avantages prévus à la *Politique* font partie intégrante du contrat individuel de travail de l'employée, sous réserve des conditions visées à l'article 4.2 et 2.2 du même chapitre ;
- ▶ d'autoriser la direction générale à augmenter les heures de la semaine normale de travail de Madame Sylvie Masse, agente de développement culturel selon les besoins, et ce, jusqu'à concurrence d'un total de 35h/semaine, et ce jusqu'au retour de Marie-Michèle Walker ;
- ▶ de considérer que les autres conditions de sa résolution d'embauche et les avantages prévus à la *Politique des conditions de travail du personnel de la MRC de Coaticook* font partie intégrante du contrat individuel de travail de Madame Masse, sous réserve des conditions visées à l'article 4.2 du même chapitre.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>99,47 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2016-06-206

**9.4 LAC-À-L'ÉPAULE – DATE ET SUJETS**

**ATTENDU** qu'il y a lieu de fixer une date et un lieu pour la journée annuelle de réflexion des élus de la MRC (Lac-à-l'épaule) ;

**ATTENDU** que certains sujets devront être abordés pour discussion et réflexion ;

**ATTENDU** que les élus font certaines suggestions ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gérard Duteau

**IL EST RÉSOLU** de tenir la journée annuelle de réflexion des élus de la MRC, le 4 octobre prochain à la MRC de Coaticook, dans la salle Wallace à compter de 8h15.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>99,47 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**9.5 DISCUSSION – INTERNET ET CELLULAIRE**

Considérant que 2 programmes d'aide financière ont été annoncés (fédéral et provincial), la complexité du dossier et l'état actuel de la desserte Internet et cellulaire dans la MRC, la direction générale questionne le conseil de la MRC sur la possibilité de se faire accompagner dans l'élaboration de différentes hypothèses de projet. Le mandat pourrait consister à étudier la situation de la MRC concernant Internet ainsi que la téléphonie mobile afin d'identifier et caractériser des options technologiques, des porteurs potentiels (ou des entreprises possiblement intéressées), ainsi que définir des budgets potentiels et des hypothèses de calendrier de réalisation. TACTIC serait interpellée tout au long de la démarche comme un organisme-conseil pour la MRC ainsi que comme un hypothétique porteur d'un potentiel projet. L'embauche d'un consultant pourrait être souhaitable afin que la MRC se positionne lors de la journée de réflexion en vue d'un dépôt de projet lors de l'annonce officielle par les gouvernements. Les règles d'octroi de contrat et de gestion contractuelle seront respectées. La couverture ou le manque de celle-ci est un enjeu de sécurité.

**10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS**

**10.1 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF(CA) DU 08 JUIN 2016**

La secrétaire dépose le procès-verbal du Comité administratif (CA) du 08 juin 2016.

**11.0 RECOMMANDATIONS**

**11.1 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) DU 15 JUIN 2016**

CM2016-06-207

**11.1.1 ÉCHEC AU CRIME – MALTRAITANCE DES AÎNÉS**

**ATTENDU** qu'une partie des profits de l'activité-bénéfice annuelle d'échec au crime Estrie est réservée aux activités de sensibilisation des MRC ;

**ATTENDU** qu'une activité majeure pour les aînés fut organisée au niveau de l'Estrie, dans le cadre de la semaine contre la maltraitance des aînés ;

**ATTENDU** que les membres du CSP avaient manifesté l'intérêt lors de la rencontre de février que des aînés de la région aient la chance d'y participer ;

**ATTENDU** que 12 paires de billets (pour 24 participants) pourraient être remises gracieusement aux aînés lors de l'AGA ;

**ATTENDU** que le coût pour une telle participation pour les aînés de notre région serait de 72 \$ à même les fonds réservés à la MRC ;

**ATTENDU** la recommandation du comité de sécurité publique telle qu'apparaissant au compte-rendu de la rencontre du 15 juin 2016 ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Richard Belleville

**IL EST RÉSOLU** d'appuyer la demande d'aide financière pour 72 \$ auprès d'Échec au crime Estrie pour avoir permis gracieusement aux aînés de la région de participer à l'activité leur étant dédiée.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>99,47 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**12.0 CORRESPONDANCE**

**12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»**

La secrétaire dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

**13.0 RAPPORTS**

**13.1 PRÉFET**

Le préfet fait un bref retour sur les principales activités. Il a participé à un dîner-conférence avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et les producteurs de bois pour la reconduction des investissements de 28,5 M \$ pour 2016-2017 dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, au Gala de l'amitié organisé dans le cadre de la 29<sup>e</sup> semaine «L'amitié n'a pas d'âge» organisée par Intergénération Québec ou Carrefour loisirs fut le lauréat dans la catégorie «Activité communautaire» pour le projet d'activités intergénérationnelles dans les services d'animation estivale ayant eu lieu au cours de l'été dernier,



## **LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

### **Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

une rencontre dans le cadre du PDZA, la rencontre des MRC organisée par la FQM où il fut notamment question de l'entente-cadre avec la Sûreté du Québec, la présentation du plan de concertation en santé et bien-être du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie–Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, la conférence de presse pour le nouveau parc-école de l'école Gendreau, le lancement de la saison estivale et dévoilement des aménagements du bureau d'accueil touristique, etc. Il remercie également les participants et donateurs de la dernière édition du relais pour la vie, car malgré une diminution du nombre de marcheurs plus de 100 000 \$ ont été amassés dans la région.

#### **13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER**

Nathalie Dupuis, responsable des dossiers à caractère social, indique que le Centre d'action bénévole (CAB) a tenu son AGA la semaine dernière. Les rénovations au niveau de la structure extérieure se feront cette année. La maison de la famille a une nouvelle coordonnatrice, il s'agit de Corinne Hamelin. Elle a participé au colloque du Carrefour Action municipale et Famille (CAMF) à Granby et lors de la dernière rencontre du Comité Famille et Aînés, une visite des nouvelles installations de la Frontalière fut réalisée afin d'étudier la logistique qui serait requise pour les maximiser lors de la prochaine édition de la Fête régionale de la famille. Au niveau de la Ressourcerie, un Lac-à l'épaule devrait avoir lieu en juillet. Au niveau des dossiers culturels, la Table de concertation culturelle a tenu son AGA. Elle remercie tous ceux qui ont participé à la marche Unis pour la cause qui s'est tenue le 29 mai à Waterville.

Bernard Marion, responsable des dossiers de sécurité publique informe le conseil que Madame Ariane Arsenault et Monsieur Jonathan Hotte seront les cadets pour la période estivale et ils feront de la surveillance à pied et à vélo à Coaticook. Le projet pourrait être au niveau de la MRC l'an prochain. Le sergent Pelletier a présenté le rapport annuel d'activités 2015-2016 en version préliminaire, en fonction des objectifs du plan d'action régional et local (PARL). Un bloc additionnel de 240 heures en sécurité routière sera offert cette année afin de tenter de réduire les accidents dus au flux de circulation pendant la période de Foresta Lumina. Les axes 141, 143 et 147 seront ciblés. La SQ est présentement en restructuration/réorganisation administrative. L'objectif étant de déployer plus de policiers sur le territoire et de réduire le nombre d'officiers, tout en améliorant la force de frappe, l'efficacité et l'efficience. Ainsi Memphrémagog deviendrait un centre de services afin de gérer le poste de Memphrémagog, celui de Coaticook et les autoroutiers. Les mêmes effectifs demeureraient dans les postes, mais la gestion serait décloisonnée. Présentement le modèle est en projet-pilote à Sorel, Lac-St-Jean, Beauce et St-Jovite. Il pourrait être mis en place dès 2017.

Réjean Masson, responsable des dossiers agricoles et du PDZA indique que plus de 190 agriculteurs/producteurs ont répondu au questionnaire ce qui représente environ 35 % de la clientèle visée. Il informe les élus que M. Michel Gagnon, président-directeur général de la Société d'Habitation du Québec a annoncé à la FQM qu'il fera une tournée du Québec afin de présenter le projet sur la fusion des OMH et recueillir les commentaires des élus.

Richard Belleville, responsable des dossiers de matières résiduelles indique que les revenus sont à la baisse et que des investissements sont à venir, dont la voie de circulation pour se rendre au centre de tri.



## **LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

### **Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Martin Saindon, responsable des dossiers de transports indique qu'Acti-Bus aura de nouveaux circuits pour l'été et pour Foresta Lumina. Une partie des surplus sera réinvestie afin de rajeunir la flotte de véhicules. Au niveau des loisirs, l'AGA de Carrefour loisirs se tiendra le 16 juin.

Bernard Vanasse, responsable des dossiers touristiques indique que la réorganisation du bureau d'accueil touristique est terminée. Il est plus que ravi des installations et invite les élus à aller voir par eux-mêmes.

Bertrand Lamoureux, responsable du développement économique indique la prochaine rencontre du comité se tiendra le 20 juin. Au niveau du golf, il rappelle que le tournoi de la MRC au profit de la Fête régionale de la famille se tiendra sous la présidence d'honneur de Madame Sonia Montminy, le 7 juillet prochain au Club de golf Dufferin Heights.

### **13.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC**

Les principaux dossiers ayant occupés la direction générale et l'équipe de la MRC au cours du dernier mois (outre les sujets discutés au conseil) sont les suivants : le processus d'embauche pour le remplacement du technicien en génie municipal et l'agente de développement en loisirs, le tournoi de golf de la MRC, le rapport annuel des activités de la SQ, la planification stratégie post-CRÉ (TME), la vérification financière des dépenses pour le poste de la SQ, l'élaboration du Camp 911, la tenue du Sécurijour, l'élaboration d'une grille de suivi de la mise en œuvre pour chacune des municipalités, une rencontre dans le cadre du SUMI, une première modification du Schéma de couverture de risques en incendie (coquilles et attestation de performance), inspections en marge du schéma, finalisation des procédures et mises à jour des instruments d'urbanisme de Martinville et Stanstead-Est, modification pour Dixville, intégration de l'exclusion de la zone agricole (Saint-Herménégilde, East Hereford et Coaticook), identification des milieux humides, démarrage du projet de corridor de liberté, avis de conformité, accueil des éco-conseillers, ajustement de la méthode de rappel pour la vidange systématique des boues, suivis d'infractions au niveau des cours d'eau (COA, STM et STH), 2 permis d'abattage d'arbres, journée de distribution d'arbres, compilation des questionnaires PDZA, rédaction du portrait, modification de la politique d'investissement du FLI (volet relève), plusieurs demandes pour les divers fonds au niveau du développement économique, suivis du projet de circuit électrique, planification de la rencontre avec Tillotson pour discuter de nos enjeux et nouveaux axes de financement, préparation de l'AGA de Forêt Hereford, planificateur familial, mise à jour des politiques familles et aînés, dossier de déploiement Internet, téléphonie et fibre optique, soutien pour les marchés publics, soutien et préparation pour les services d'animation estivale, rédaction d'un manuel d'activités pour les animateurs, planification des ententes culturelles 2017, soutien à la Table culturelle pour leur AGA, évaluation des cours d'Acti-Sports, réaménagement du bureau d'accueil touristique, lancement de la saison touristique, projet de la république de l'Indian Stream, mise à jour des bornes touristiques, support divers, etc.

### **13.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**13.4.1 BULLETIN CONTACT DE LA FQM DU 30 MAI 2016**

La secrétaire dépose le bulletin Contact de la FQM du 30 mai 2016.

**13.4.2 MODERNISATION DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**

La secrétaire dépose un résumé produit par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques sur la modernisation de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, suite à la présentation d'un projet de loi à cet effet le 7 juin dernier.

**13.4.3 SIMULATION DU CAMP 911**

La secrétaire informe les élus que la simulation du Camp 911 se tiendra à Waterville le 8 juillet.

**14.0 RETOUR SUR LA SESSION**

Rien à signaler.

**15.0 CLÔTURE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h08.

\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

\_\_\_\_\_  
LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 15 juin 2016

\_\_\_\_\_  
Responsable des archives